



Le SNES, pour agir ensemble

RETRAIT UNIVERSSEL

« Nous proposons un nouveau pacte entre les générations, un pacte fidèle dans son esprit à celui que le Conseil national de la Résistance a imaginé et mis en œuvre après-guerre », a affirmé le Premier ministre, le 11 décembre 2019... Un système juste et lisible égrène-t-il dans les médias pour assurer le service après-vente de ses annonces.

Le projet de réforme, que Macron et Philippe veulent imposer malgré la force des mobilisations, ne tient pas, chaque jour en apporte une preuve supplémentaire !

Ce projet n'a rien d' « universel » contrairement à ce que le gouvernement avance.

En témoigne le nombre grandissant de professions pour lesquelles la réforme ne devrait pas s'appliquer (au moins dans un premier temps). Citons pêle-mêle les policiers, les militaires, les chauffeurs routiers, les contrôleurs aériens, les pilotes et hôtesses, les marins pêcheurs... plus toutes celles pour lesquelles la mise en place devrait être différée. Privé.e.s aussi d'une partie de cette réforme celles et ceux né.e.s avant 1975 même s'ils subiront la décote liée à l'âge pivot (pardon, d'équilibre). Ainsi se côtoieraient dans la société, dans les entreprises, les administrations, les salles de profs, au gré des exceptions au régime universel et des calendriers de mise en œuvre en fonction de l'année de naissance, des salarié.e.s aux droits différents, amoindris en fonction de leur jeunesse.

Ce projet n'est en rien plus « juste » ! Car il prévoit des pertes pour toutes et tous et épouse cyniquement la stricte proportionnalité entre les salaires perçus tout au long de son activité et le montant de sa retraite. Un projet plus juste devrait au contraire introduire des mécanismes permettant de compenser, au moins en partie, les inégalités constatées aujourd'hui... Il devrait prendre en compte par exemple l'injustice découlant des inégalités liées à l'espérance de vie : 10 ans de moins pour un ouvrier par rapport à un cadre ! Un projet plus juste devrait conduire à une harmonisation vers le haut. Or le projet Macron accroît les inégalités sociales, c'est un projet dans lequel seuls les plus riches auraient la certitude d'être gagnants et auraient en outre les moyens de cotiser à des fonds de pension complémentaires. C'est un projet qui casse les solidarités intergénérationnelles et modifie profondément le pacte social, c'est un projet du chacun pour soi. Nous n'en voulons pas !

Ce projet n'est en rien plus « lisible » puisqu'il veut mettre fin au code des pensions (fonctionnaires) et au régime général (salarié.e.s du privé) qui sont des régimes à prestations définies (on peut déterminer à l'avance le montant de la retraite à laquelle on pourra prétendre) pour les remplacer par un système moins coûteux où le montant de la retraite sera revu à la baisse et imprévisible (quelle évolution de la valeur du point ?). C'est un projet qui rendra la vie des plus âgé.e.s plus précaire pour le plus grand nombre d'entre eux-elles. Dans le secteur de l'Éducation nationale, le ministre Blanquer, doctrinaire et pyromane, a ouvert un nouveau front contre la profession. Mettant en avant une hypothétique revalorisation (qui couvrirait à peine l'inflation prévue d'ici 2037), il annonce une redéfinition du métier faite de plus d'heures devant les élèves, de moins de congés, d'annualisation du temps de travail, d'élargissement des missions, de primes au mérite, d'un renforcement du pouvoir du chef d'établissement. Que serait un tel métier ? Nous n'en voulons pas !

L'opinion reste majoritairement opposée à cette réforme, comme elle continue à soutenir les mouvements de grèves malgré leur impact.

VENDREDI 24 JANVIER

GRÈVE

INTERPROFESSIONNELLE

CONTRE
LA RETRAITE À POINTS

CONTRE
LA DÉGRADATION DE
NOTRE STATUT ET DE NOS
CONDITIONS DE TRAVAIL

La prochaine journée de grève interprofessionnelle du vendredi 24 janvier doit à nouveau montrer l'opposition résolue de toutes et tous à cette réforme qui doit être retirée car elle est dangereuse pour les salarié.e.s et pour l'avenir de notre société.

**SI LES FEMMES
ÉTAIENT PAYÉES
AUTANT QUE LES HOMMES
IL Y AURAIT 6 MILLIARDS
DE PLUS DANS LES CAISSES
DE RETRAITES**



TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE VENDREDI 24 JANVIER

Lieux des manifestations sur notre site internet : <https://grenoble.snes.edu/>

Simulateur du gouvernement : de la poudre de perlimpoints !

Dans l'urgence, le gouvernement a mis en ligne le 19 décembre un simulateur censé répondre aux « inquiétudes » suscitées par sa réforme. En guise de simulateur, il s'agit de la présentation de quelques cas dits types. Sans surprise, la réforme n'apporte que bénéfices, à condition de travailler jusqu'à 65 ou 67 ans... Miracle ! **Ou supercherie ?**

Il faut, pour comprendre, regarder les hypothèses retenues pour ces calculs et y découvrir que sont comparées les prévisions de pensions dans le système par points indexées sur l'évolution prévisible des salaires, quand celles du système par répartition actuel ne sont indexées que sur l'inflation (dont l'augmentation est toujours inférieure aux salaires). Cela ne permet aucune comparaison sérieuse entre les deux systèmes, ni entre la réalité des salaires d'aujourd'hui et ceux pratiqués dans 30 ans. La volonté de dissimulation est donc manifeste.

Ainsi pour les cas types de professeurs présentés, l'économiste Henri Sterdyniak a démontré que **le gouvernement intègre dans ses projections « une baisse de 36 % du niveau des retraites des professeurs certifiés en 2050 par rapport à 2020 », et ce après la revalorisation promise des salaires !**

L'économiste retrouve en cela peu ou prou les simulations du SNES-FSU (etmaretraite.fr) qui ventile les bonnes informations comme l'avait reconnu Delevoe. L'économiste démontre que le gouvernement prévoit, **après revalorisation**, par le seul biais de l'augmentation des primes, que **le salaire d'un professeur certifié à 10 ans de carrière passerait de 1,65 fois le SMIC aujourd'hui à 1,12 fois le SMIC en 2050**, soit moins que le salaire des nouveaux recrutés actuels (1,2 SMIC) ! Et de conclure, « **le gouvernement envisage donc dans ses hypothèses une forte paupérisation des enseignants** (et plus généralement des fonctionnaires) ». Tout cela donne une idée de l'ampleur de la non revalorisation promise par Blanquer !

Les détails sur Médiapart : <https://blogs.mediapart.fr/les-economistes-atterres/blog/261219/la-carriere-de-christelle-vers-une-baisse-de-36-de-retraite-des-enseignants>



Revalorisation des métiers de l'Éducation : sans retraite à points, sans condition !

Le décrochage du pouvoir d'achat des professeurs et des professions de l'Éducation (CPE, PSY-EN...) est patent et impose une revalorisation sans condition.

Depuis son arrivée, aucune mesure financière n'a été prise, le gouvernement reportant même d'un an les mesures PPCR actées durant le quinquennat précédent. La seule mesure que Blanquer avait présentée comme une mesure en faveur du pouvoir d'achat a été l'imposition d'une seconde heure supplémentaire, élément important de discrimination salariale dont sont victimes les femmes

Blanquer conditionne toute éventuelle revalorisation à la mise en place de la retraite par points. Il faut donc comprendre qu'il n'y a rien à espérer pour celles et ceux nés avant 1975 (dont rien ne dit qu'elle ne concernerait pas tous les enseignants, CPE et PSY EN). De plus Blanquer clame haut et fort que la réforme des retraites est « une occasion historique de redéfinir le métier d'enseignant ». Notre profession serait donc la seule qui devrait être soumise à un alourdissement de sa charge de travail pour bénéficier d'une hypothétique revalorisation, qui ne compenserait même pas, loin s'en faut, les effets de la retraite par points. La double peine !

Pas un mot pour les autres personnels, il doit falloir comprendre qu'aucune revalorisation n'est à l'étude. Blanquer ose tout, **opposons-nous avec force à ce hold-up sur nos retraites et nos métiers.**



Le SNES-FSU dénonce la volonté du ministère de lier revalorisation salariale, transformation du métier et réforme des retraites. Ces sujets doivent être dissociés.

→ Le SNES-FSU exige un engagement sur le cadre budgétaire pour une véritable revalorisation de tous les personnels.

→ Pour le SNES-FSU, le métier doit évoluer vers davantage :

- de respect de nos missions et nos statut ;
- d'amélioration des conditions de travail.

Suspension de l'âge pivot : un tour de passe-passe

Les médias, les experts, les soutiens du Gouvernement se gargarisent de mots : « compromis », « avancées » au point d'oublier que la réforme que l'intersyndicale combat reste en place. Toutes les raisons de continuer sont encore là car la prétendue disparition de l'âge pivot n'est que de l'enfumage. L'âge pivot supprimé est remplacé par l'âge d'équilibre : on change les mots mais pas le contenu de la réforme !

Pire, Laurent Berger se gargarise d'avoir signé un chèque en blanc au premier ministre. Si la fameuse conférence de financement, sans aucune marge de manœuvre, n'amène pas les milliards attendus, alors le premier ministre décidera tout seul, par ordonnances ! Même plus besoin de parlement... On a 4 mois pour apporter le magot ! Cela tient davantage du contrat mafieux que du compromis négocié !

Selon nous, des éclaircissements sont nécessaires au sujet de la prétendue disparition de l'âge pivot dont les médias et les soutiens du Gouvernement nous rebattent les oreilles : la lettre du Premier Ministre parle bien d'une suspension provisoire et sa disparition est conditionnée par un accord à trouver par la Commission de financement, dans un délai très court de trois mois. Mais la recherche de financement pour atteindre l'équilibre du système avant l'entrée en fonction de la retraite par points est drastiquement encadrée par deux conditions : ni baisse des pensions, ni hausse des cotisations, ce qui ne laisse plus guère d'autre solution que de retarder l'âge de départ. En cas d'échec, le Gouvernement se réserve le droit de rétablir l'âge pivot en usant des ordonnances.

Ce n'est pas tout, les médias semblent oublier que dans le futur système par points entrant en vigueur en 2027, le Premier Ministre instaurera « un âge d'équilibre », qui n'est ni plus ni moins qu'un âge pivot dissimulé sous un autre nom et tout départ anticipé impliquera une décote. Par ailleurs, avec la limitation des retraites à 14 % du PIB, aucune garantie ne peut être donnée quant au niveau des pensions, notamment celle des femmes, quant à la valeur du point.

Rien n'a donc changé : sur le fond, âge pivot et système par points sont maintenus.